

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 29

Artikel: Primes du tir cantonal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER: un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Primes du tir cantonal.

La section des prix du tir cantonal délivrera comme primes un certain nombre de souvenirs d'une valeur correspondant à un nombre déterminé de cartons; ainsi pour 10, 20, 50 cartons et plus, le tireur choisira entre un paiement en espèces et une des primes en nature. C'est de ces dernières dont nous allons donner une petite description.

La médaille.

La médaille, frappée en bronze, en argent et en or, porte:

A l'avant, la figure du major Davel, telle que notre illustre peintre Gleyre l'a conçue dans son tableau. Elle est surmontée d'un Génie présentant au martyr de l'indépendance vaudoise la devise: *Liberté et patrie*. Sous le pied de Davel, un glaive brisé. A gauche, une palme. A l'arrière-plan, le château de Lausanne, surmonté de la croix fédérale. Inscription: *Tir cantonal vaudois, Lausanne 1894*.

Le dessin définitif est du peintre lausannois Vuillermet; la gravure est due à M. Richard, à Genève; la frappe, à l'atelier Furet, ancienne maison Bovy.

Au point de vue du dessin, du fini minutieux de la gravure et de la perfection de la frappe, c'est, au dire des artistes et des connaisseurs, une des médailles de tir les mieux réussies.

La montre de 25 francs.

Cette montre, délivrée pour 50 cartons, vaut certainement 40 francs. Elle est en argent, avec fond frappé en argent oxydé, orné de l'écusson vaudois soutenu sur des carabines croisées, et surmonté d'un casque panaché. Sur une banderolle entrelacée de feuilles d'acanthé, on lit: *Tir cantonal vaudois, Lausanne 1894*. Les lunettes sont décorées de feuilles de vigne, et la carrure d'une couronne.

Cette montre, livrée par la maison Paul Nicole-Lecoultré, au Sentier, est une prime à la portée de tous les tireurs, même les moins exercés. Elle sera la montre des fils ou des frères de tireurs, comme la montre en or sera

celle que l'on destinera aux fiancées, aux filles et à leurs mères.

La coupe.

Le calice de la coupe a la forme d'un œuf ouvert; il est en argent mat, avec deux appliques. L'une de celles-ci porte les écussons du canton de Vaud et de la ville de Lausanne, surmontés d'une croix fédérale. Au-dessous, des grappes et des feuilles de vigne.

L'autre applique représente une cible posée sur deux carabines, et le tout est traversé par une banderolle, avec dédicace de circonstance. Le pied, or et argent, est décoré de feuilles de chêne.

En résumé, cette coupe, fort gracieuse, a une valeur artistique incontestable. Elle a été fournie par M. Dégalier, orfèvre à Lausanne.

La montre pour dame.

La montre pour dame, valeur 100 fr., est en or, avec remontoir au pendant; mouvement à ancre, soigneusement réglé. La maison Frères Jaccard Du Gros, de Sainte-Croix, qui l'a établie, en garantit absolument la bonne marche; c'est-à-dire que les dames qui la recevront n'auront pas d'excuse pour manquer le train.

La décoration est aussi soignée que le mouvement; la carrure et les lunettes sont décorées de feuilles de chêne; le fond, frappé, représente un Amour tirant de l'arc, et différents attributs.

La montre pour homme.

La grande montre pour homme, valeur 150 fr., sort des ateliers Piguet-Capt, au Brassus. C'est le vrai type de l'horlogerie de précision qui a fait la renommée des horlogers de La Vallée.

Le mouvement est absolument parfait; la boîte, en argent, est munie de charnières, ongles, couronne et anneau en or massif.

Le fond, en argent oxydé, représente la cathédrale de Lausanne et le lac Léman. Sur ce fond, une applique en or massif figure une Vaudoise, la main droite sur la hanche, la gauche sur les écussons fédéral et vaudois.

La carrure, vieil argent, est ciselée.

Toutes ces primes sont de fort bon goût et ont une valeur intrinsèque réelle. Nous ne doutons pas qu'elles ne soient très recherchées.

On a placé hier les deux panneaux décoratifs de l'entrée principale de la cantine. Ces panneaux ont 8 mètres de hauteur sur 2 mètres 50 de large; l'un a pour sujet *Guillaume-Tell* descendant de la montagne, l'autre *l'Helvétie*. Ces deux motifs, fort bien traités, sont l'œuvre d'un jeune artiste vaudois, habitant Genève, M. Charles Vuagniaux.

Tirs cantonaux.

Autrefois. — Aujourd'hui.

En parcourant les procès-verbaux des comités d'organisation des tirs cantonaux de Morges, en 1846, et de Lausanne, en 1848, nous y glanons de curieux détails, qui montrent combien on faisait simplement les choses et combien les dépenses occasionnées par ces fêtes ont augmenté dès lors.

Nous reproduisons textuellement.

Tir de Morges, 1846.

Durée du tir: 5 jours. Il sera payé à la musique de fête, composée de 14 musiciens, 270 francs, plus la nourriture et le logement.

Le coût de la cantine s'élève à 500 fr. Le cantinier payera à la Société des carabiniers, pour indemnité de loyer de la cantine, 100 fr., s'il vend moins de 30 chars de vin, et 200 fr. s'il vend 30 chars et plus.

En fait de verdure pour la décoration de la ville, la municipalité de Morges ne se montra pas plus généreuse que celle de Lausanne, car nous voyons dans ces mêmes procès-verbaux que de nombreuses communes du district firent amener à Morges les sapelots nécessaires pour masquer les cibles, « et cela en considération de ce que la municipalité avait refusé d'en fournir. »

Nous lisons plus loin:

Le prix du vin qui se débitera sous la cantine a été fixé à 25 rapps (36 centimes) la bouteille de la Côte 1844, et à 50 rapps (72 centimes), l'Yverne 1841.